



La sauvegarde du patrimoine des véhicules anciens, le sujet du salon Retromobile 2023 !

La 47^{ème} édition de Retromobile à Paris Expo à la Porte de Versailles est le lieu idéal pour réfléchir à la sauvegarde du patrimoine des véhicules anciens. La Fédération des Véhicules Patrimoine et Passion et l'association VALVE créent le débat sur l'avenir de la liberté de circulation en adéquation avec les contraintes environnementales au salon.

Évoquer le sujet de la sauvegarde du patrimoine des véhicules anciens lors du plus ancien salon de l'automobile de collection d'Europe a tous son sens. Cet événement est un rendez-vous de passionnée, une promesse d'échange et de rencontre entre 620 exposants et 100 000 visiteurs. La liberté de circulation sera le thème du stand de la Fédération des Véhicules Patrimoine et Passion, FVPP (hall 3, C025).

L'association VALVE, reconnue d'intérêt général signifie « Villes Accueillant en Liberté Les Véhicules d'Époque ». Elle s'est associée à la FVPP pour protéger et défendre la liberté de circulation des véhicules anciens partout en France.

Les Zones à faibles émissions ZFE, un dispositif difficilement compréhensible

Les ZFE ont commencé à apparaître en France depuis 2019. Ce dispositif visant à restreindre voire interdire la circulation des véhicules les plus polluants dans certaines agglomérations se déploie dans la majorité des grandes villes. Concrètement , à l'intérieur d'une ZFE, tous les véhicules doivent donc arborer la vignette Crit'Air correspondant à leur motorisation et leur année de mise en circulation. En cas de contrôle, les véhicules qui n'ont pas le droit de circuler dans la ZFE peuvent être verbalisés par les forces de l'ordre. Un cadre général est défini par Le ministère de la Transition écologique néanmoins le gouvernement laisse les agglomérations fixer les règles précises pour la mise en place de sa ZFE (calendrier des dates d'interdiction pour chaque catégorie Crit'air, dérogations locales, périmètre, ...). Résultat, un dispositif difficilement intelligible pour les automobilistes. Et d'ici 2025, cela va se corser. Premièrement car toutes les agglomérations de plus de 150.000 habitants sont contraintes de mettre en place à cette échéance une ZFE sur leur territoire. Et deuxièmement parce-que, ville par ville, la circulation sera limitée à un nombre de plus en plus restreint de véhicules : après les non classés et les Crit'Air 5 et 4 ce sera le tour des Crit'air 3, puis des 2, etc... Un contrôle automatisé devra sanctionner les automobilistes récalcitrants. Le décret paru au Journal Officiel fin décembre dernier a bien introduit une notion de dérogation. En effet, L'obligation d'instaurer une ZFE est ainsi écartée lorsqu'il est démontré "*que les concentrations moyennes annuelles en dioxyde d'azote sont inférieures ou égales à 10 µg/m³*". Ce seuil fixé par l'OMS fin 2021 sera certainement difficile à atteindre. En effet, il est divisé par 4 par rapport au seuil précédent (40 µg/m³), que par exemple Paris ne respectait déjà pas.

Accueil des véhicules d'époque

Une dérogation est en cours d'étude pour les véhicules disposant d'un certificat de collection. Le premier ministre Jean Castex avait demandé aux responsables des agglomérations concernées d'accorder des dérogations aux véhicules disposant d'un certificat de collection. VALVE et la FVPP ont signalé, par courrier au 1^{er} ministre, que deux véhicules de collection identiques peuvent très bien disposer l'un d'un certificat d'immatriculation normal, l'autre d'un certificat d'immatriculation collection. Il serait intéressant que les dérogations doivent bénéficier à tous les véhicules sans distinction de carte de grise.

Agir contre la pollution est nécessaire. Il est primordial de trouver des solutions pour la liberté de circulation en adéquation avec les contraintes environnementales. L'étude de l'Ademe d'avril 2022 indique que contrairement aux véhicules thermiques, les voitures électriques n'émettent ni oxydes d'azote, ni dioxyde de carbone, ni composés organiques volatiles lorsqu'elles roulent. Elles émettent en revanche une quantité de particules fines quasiment aussi importante que les véhicules thermiques, dues aux freins et aux pneus. Si 100% des véhicules en circulation sont électriques, les particules fines émises pourront être aussi nombreuses qu'aujourd'hui. C'est une donnée qui a son poids lorsque l'on parle de lutte contre la pollution de l'air.

La France est un pays de grandes traditions : artistique, industrielle, technologique. En matière automobile, elle détient un patrimoine fondamental, composé de véhicules mais aussi du savoir-faire des métiers d'art liés à la conservation de ces véhicules. L'interdiction de circulation pourrait faire souffrir l'économie des véhicules de collection (24 000 emplois, 6 000 événements par an, un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros).

VALVE travaille actuellement avec des élus sur la création d'une charte d'accueil des véhicules d'époque dans les villes. A suivre...

valveautopassion.com

Infos pratiques

Salon Rétromobile au Parc des exposition Porte de Versailles à Paris, 1 au 5 février.

Stand VALVE et FVPP : Hall 3, allée C, stand 025.

Fédération des Véhicules Patrimoine & Passion